

# « Acquérir moins de 60 crédits n'est en rien une réussite »

ENSEIGNEMENT Marcourt en appelle au sens des responsabilités des étudiants et... professeurs

► Après les critiques signées par 400 professeurs d'université, le ministre Marcourt diffuse sa propre lettre ouverte.  
► Il se dit ouvert au dialogue mais prévient : il ne changera pas la philosophie du décret.

**P**rocrastination institutionnalisée, sentiment tronqué de réussite, dévalorisation des diplômes, lourdeurs administratives... Mi-septembre, 400 professeurs d'université sonnaient une charge jamais vue contre le décret réformant l'enseignement supérieur. Une charge sous forme de lettre ouverte adressée au ministre Marcourt et publiée dans *Le Soir*.

Aujourd'hui, le même ministre adresse aux auteurs, mais aussi à leurs milliers de collègues actifs dans les universités et hautes écoles, une lettre tout aussi ouverte. Le ton se veut conciliant, mais ferme. Genre : je suis conscient des difficultés rencontrées pour la mise en pratique, je travaille à les aplanir, je suis ouvert au dialogue mais... ne comptez pas sur moi pour revoir le fond et la philosophie générale du dispositif. « L'objectif de la réforme - et cela faisait l'objet d'un très large consensus - était de remettre l'étudiant au cœur du dispositif. Donnons-nous le temps de nous l'approprier », commente-t-il au *Soir* en marge de la lettre

ouverte.

**On n'efface pas les crédits non validés**

On l'accuse de brader la réussite ? Il s'inscrit en faux. « *Le 10/20 n'est rien d'autre qu'une convention qui harmonise les mécanismes d'évaluation en s'alignant sur des exemples étrangers.* » En faux également contre le procès de la très polémique « réussite » à 45 crédits. Pour mémoire, au terme de la

première année, l'étudiant peut poursuivre s'il a engrangé au minimum 45 crédits sur les 60 de son programme mais devra, quoi qu'il arrive, valider le solde par la suite. À ce sujet, il martèle : « *Acquérir entre 45 et 59 crédits n'est en rien une réussite, c'est une situation d'échec partiel qui autorise juste à poursuivre. Je le répète à l'attention des étudiants : on n'efface pas les crédits non validés. Avec le recul, je pense qu'il y a, de leur part, davantage de prise de conscience.* »

S'il cherche à responsabiliser les étudiants, il entame la même démarche à l'égard des jurys d'examen. « *Le rôle de ces derniers n'a en aucune manière été modifié par le décret. Je rappelle qu'ils restent souverains. Or je constate que certains jurys appliquent mathématiquement l'échec à 8 ou 9/20 alors qu'ils gardent la possibilité - comme cela se pratiquait couramment dans l'ancien système - de valider une connaissance acquise en fonction du niveau d'exigence fixé.* » Pour le ministre, ce

changement d'attitude expliquerait en partie la baisse (qui reste à confirmer) du taux de réussite à 60 crédits et la hausse des cas d'échec partiel.

Conviendrait-il, comme le suggèrent des professeurs, de baliser davantage la durée du parcours ? « *On peut en parler, mais dans la mesure où on ne raisonne plus en années d'étude mais en accumulation de crédits, c'est plus facile à dire qu'à faire. N'oublions pas que la finançabilité de l'étudiant (NDLR : lorsque le jeune persiste à faire du surplace, il n'est plus financé par les pouvoirs publics)*

*est en soi un garde-fou. Tout le monde souhaite qu'un cursus dure le moins longtemps possible mais reconnaissons qu'entre le 20<sup>e</sup> et le 21<sup>e</sup> siècle, la manière de faire des études a fondamentalement évolué : il y a aujourd'hui davantage de séjours à l'étranger, davantage de masters complémentaires, davantage de jeunes contraints de travailler pour subvenir à leurs besoins...* »

Et davantage d'étudiants tout court... alors que « *les résultats des élèves dans le secondaire n'ont pas connu d'évolution significative* ». Les professeurs ne disaient pas vraiment autre chose en pointant le fait que « *nombre de jeunes ne disposent pas des compétences indispensables à un niveau universitaire* ». Pourtant, Jean-Claude Marcourt fait le pari inverse : intensifier la remédiation précoce

pour combler les lacunes de l'enseignement obligatoire inégalitaire. Même si... « *ce n'est pas toujours ceux qui en ont le plus besoin qui y font appel* ». ■

ERIC BURGRAFF

LE CHIFFRE

## 26,3 %

Le nouveau système influence-t-il le taux de réussite ? Sur base de données partielles, nous indiquions mi-septembre une tendance à la baisse dans une grosse université francophone : 24,6 % réussissent leur premier cycle (3 ans) à l'heure contre 27,5 % précédemment.

Le cabinet du ministre livre aujourd'hui, une analyse - partielle - des résultats en hautes écoles. Dans le type court (3 ans), on constate une baisse assez nette du nombre de réussites complètes à 60 crédits : si 37,55 % des étudiants étaient dans ce cas en 2013-2014 (ancien système), ils ne sont plus que 26,3 % en 2016-2017. En revanche, la réussite partielle passe de 1,18 % à 15,31 %. Au total, la part d'étudiants ayant accès à la deuxième année passe de 39,12 à 42,66 %. Dans le type long, les tendances sont similaires : baisse de la réussite complète (-5,64 %), hausse de la réussite partielle (+8 %) et hausse de l'accès à la seconde année : de 34,35 % à 38,13 %.

MORCEAUX CHOISIS

### La lettre ouverte

Dans une longue missive publique, le ministre répond aux 400 signataires de la lettre ouverte critiquant le décret paysage, mais aussi aux 25.000 membres du personnel de l'enseignement supérieur. Morceaux choisis. **Le projet.** « Le décret n'a

jamais été pensé comme une réforme imposée et isolée de son contexte. Au contraire, c'est une législation ambiguë, flexible et progressiste (...). » De prochaines modifications « viseront à simplifier et à fluidifier le travail des équipes et non pas à revoir le fond et la philosophie générale du dispositif ».

**45 crédits.** « L'étudiant doit

se rendre compte que cette mesure l'autorise à progresser mais qu'elle constitue aussi et surtout un signal d'alerte ; s'il est dans une situation d'échec partiel, il devra fournir plus d'efforts pour réussir ses études. »

**Le jury.** « Les jurys sont les seuls à avoir une vision globale du parcours de l'étudiant

comme cela existait déjà avant la réforme. La norme est votre en d'autres mots. Vous contrôlez ce curseur qui indique si, oui ou non, l'étudiant maîtrise suffisamment le contenu du cours. »

**Le secondaire.** « Il est également important de mesurer l'évolution récente de notre système d'enseignement supérieur à l'aune d'autres para-

mètres que ceux du décret Paysage. Ainsi par exemple, ces dernières années, le nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur n'a cessé de croître tandis que les résultats des élèves dans l'enseignement secondaire n'ont pas connu d'évolution particulièrement significative. »